



EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Hudson tenue à l'édifice des Services techniques et de l'Urbanisme (64 Cedar) le 3 novembre 2010, à laquelle le règlement suivant fut adopté :

1. **Adoption du règlement n° 585 autorisant un emprunt au montant de deux cent vingt-cinq mille (225 000\$) pour le remplacement du ponceau Anse-de-Vaudreuil sur la rue Main près de la Montée Manson :**

RÈGLEMENT N° 585

AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE (225 000\$) DOLLARS POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU ANSE-DE-VAUDREUIL SUR LA RUE MAIN PRÈS DE LA MONTÉE MANSON

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a constaté que le ponceau Anse-de-Vaudreuil situé sur la rue Main près de la montée Manson s'est affaissé et qu'il fait obstruction au libre écoulement du cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à la Ville d'Hudson de procéder au remplacement du ponceau Anse-de-Vaudreuil;

ATTENDU QUE le ponceau Anse-de-Vaudreuil est situé sous un chemin principal dont la Ville d'Hudson a la responsabilité et doit assurer la sécurité des utilisateurs;

ATTENDU QUE la firme Teknika-hba a été mandatée pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'un avis de motion fut dûment donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} novembre 2010 ;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement n° 581 et renoncent à sa lecture ;

PAR CONSÉQUENT il est **proposé** par madame le conseiller Madeleine Hodgson, **appuyé** par monsieur le conseiller Louis Thifault et résolu à l'unanimité que le règlement n° 585 soit, par la présente, adopté et qu'il soit décrété comme suit :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants :

1. **Travaux préparatoires et connexes :**

La mobilisation/démobilisation de l'Entrepreneur, le déboisement, la signalisation temporaire, l'enlèvement de la glissière et du ponceau existant, les excavations et remblaiements incluant le reprofilage du cours d'eau, tel qu'indiqué à l'estimation des coûts, préparée par Trail Grubert, ingénieur municipal et Directeur des Services Techniques, datée le 27 octobre 2010. Ce document est annexé et fait partie du présent règlement.

Coût des travaux préparatoires et connexes

58 700,00\$

2. **Remplacement du Ponceau :**

L'installation d'un nouveau ponceau en béton armé de 1,5 m x 1,2 m de hauteur x 12 m, incluant les têtes de ponceau et l'aménagement des extrémités, tel qu'indiqué à l'estimation des coûts, préparée par Trail Grubert, ingénieur municipal et Directeur des Services Techniques, datée le 27 octobre 2010. Ce document est annexé et fait partie du présent règlement.

Coûts du remplacement du ponceau

66 000,00\$

3. **Réfection de la chaussée :**

La réfection de la structure de chaussée et le pavage, incluant les transitions et le marquage, tel qu'indiqué à l'estimation des coûts, préparée par Trail Grubert, ingénieur municipal et Directeur des Services Techniques, datée le 27 octobre 2010. Ce document est annexé et fait partie du présent règlement.

Coûts de la réfection de la chaussée

33 000,00\$



**Projet de RÈGLEMENT No 585 –
Emprunt 225 000\$ - Ponceau Anse-de-Vaudreuil**

Adopté le 10/11/02 – Publié le 10/11/??

4. Mesure de protection environnementale :

L'assèchement et le pompage des excavations, incluant la mise en place d'un bassin de sédimentation avant le rejet au cours d'eau, tel qu'indiqué à l'estimation des coûts, préparée par Trail Grubert, ingénieur municipal et Directeur des Services Techniques, datée le 27 octobre 2010. Ce document est annexé et fait partie du présent règlement.

Coûts de la mesure de protection environnementale **9 200,00\$**

Total des coûts :

166 900,00\$

5. Autres coûts :

5.1.	Plans et devis	16 500,00\$
5.2.	Surveillance	16 000,00\$
5.3.	Laboratoire	1 155,00\$
5.4.	Frais incidents (1.39%)	2 791,17\$
5.5.	Taxes (nettes) (7.5%)	16 166,02\$
5.6.	Financement temporaire (6 mois @ 5%)	5 487,80\$

Total - autres coûts :

58 100,00\$

TOTAL du règlement de dépense :

225 000,00\$

6. Le conseil est autorisé à **dépenser**, une **somme** n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille (225 000\$) dollars pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les frais légaux, les frais incidents, les imprévus, les taxes et les frais de financement temporaire.
7. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à **emprunter** une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille (**225 000\$**) dollars, sur une période de vingt-cinq (25) ans.
8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.
9. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.
10. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
11. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE « A »

1. Travaux préparatoires et connexes :

La mobilisation/démobilisation de l'Entrepreneur, le déboisement, la signalisation temporaire, l'enlèvement de la glissière et du ponceau existant, les excavations et remblaiements incluant le reprofilage du cours d'eau - estimation provenant de l'analyse préliminaire préparée par la firme Technica hba ainsi que des soumissions reçues par invitation.

Coût des travaux préparatoires et connexes **58 700,00\$**

2. Remplacement du Ponceau :

L'installation d'un nouveau ponceau en béton armé de 1,5 m x 1,2 m de hauteur x 12 m, incluant les têtes de ponceau et l'aménagement des extrémités - estimation provenant de l'analyse préliminaire préparée par la firme Technica hba ainsi que des soumissions reçues par invitation.

Coûts du remplacement du ponceau **66 000,00\$**



**Projet de RÈGLEMENT No 585 –
Emprunt 225 000\$ - Pongau Anse-de-Vaudreuil**

Adopté le 10/11/02 – Publié le 10/11/??

- 3. Réfection de la chaussée :**
La réfection de la structure de chaussée et le pavage, incluant les transitions et le marquage - estimation provenant de l'analyse préliminaire préparée par la firme Technica hba ainsi que des soumissions reçues par invitation.
Coûts de la réfection de la chaussée **33 000,00\$**
- 4. Mesure de protection environnementale :**
L'assèchement et le pompage des excavations, incluant la mise en place d'un bassin de sédimentation avant le rejet au cours d'eau - estimation provenant de l'analyse préliminaire préparée par la firme Technica hba ainsi que des soumissions reçues par invitation.
Coûts de la mesure de protection environnementale **9 200,00\$**
- Total des travaux :** **166 900,00\$**

Trail Grubert, ing., Ingénieur municipal et Directeur des Services techniques, 27 octobre 2010

REG585

ADOPTÉ

Original signé : G. Michael Elliott, Maire

Louise L. Villandré, Directeur général

Extrait conforme

**Louise L. Villandré, o.m.a.
Directeur général**